



Communiqué de presse

Signature d'une convention de partenariat entre la CCI des Côtes d'Armor et la Fédération des Industries Nautiques

Saint-Brieuc, le 19 novembre 2010 – Jean-François Collet, élu régional de la Fédération des industries nautiques et Gérard Le Bourhis, vice-Président de la CCI des Côtes d'Armor viennent de signer une convention de partenariat visant à renforcer l'accompagnement proposé par la CCI aux entreprises du nautisme, membres de la FIN sur le département.

La Fédération des industries nautiques (FIN) et la CCI des Côtes d'Armor s'engagent dans un partenariat qui a pour objectif d'offrir aux professionnels du nautisme une information spécialisée sur leur filière, et une information générale sur la vie des entreprises dans une logique de guichet unique de proximité.

Alors que la Fédération des industries nautiques demeurera l'interlocuteur principal des professionnels pour toutes les questions techniques propres au nautisme (technique, réglementaire, juridique, social,...), la CCI offrira un accompagnement et un conseil local, basés sur les spécificités de notre département, notamment avec l'organisation d'une réunion d'information annuelle et la diffusion d'informations à la FIN.

Ce rapprochement suit la logique de la FIN, qui souhaite fédérer un réseau de partenaires, afin d'assurer une représentation locale de qualité, fondée sur une notion de proximité.

De son côté, la CCI, qui accompagne les entreprises quelle que soit leur activité, va pouvoir être plus spécifiquement à l'écoute d'une filière en pleine essor. Les bons chiffres de la saison 2010 de la plaisance en Côtes d'Armor en témoignent. Cette convention vient donc compléter logiquement l'engagement de la CCI dans les ports de plaisance (comme ceux du Légué et de Saint-Cast). C'est également une étape supplémentaire dans son implication aux côtés des entreprises de ce secteur, secteur qui devrait encore se développer dans les années à venir avec l'arrivée de la LGV, qui mettra Saint-Brieuc à 2h10 de Paris.

L'industrie nautique profite de l'engouement général pour la plaisance. Notre département, avec 320 kilomètres de côtes et 32 000 bateaux immatriculés, est un territoire idéal pour le développement de cette activité. Aujourd'hui, 125 entreprises de construction, de réparation ou encore de manutention vivent de la plaisance. Ces entreprises représentent 416 emplois directs pour un chiffre d'affaires évalué à 52 millions d'euros. Le partenariat FIN / CCI 22 sera donc très utile pour accompagner le développement croissant de la filière tourisme.

Votre contact presse :
Vanessa ERMEL

02 96 78 68 79 – vanessa.ermel@cotesdarmor.cci.fr